



CODE SPORTIF

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
TITRE I - CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PAR CIRCUITS	4
CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES DISCIPLINES.....	4
Article 1.1.01 - Généralités.....	4
Article 1.1.02 - Inscription.....	4
Article 1.1.03 - Publication des convocations et des classements.....	4
Article 1.1.04 - Classement dans un tournoi.....	4
Article 1.1.05 - Forfait et abandon.....	4
Article 1.1.06 - Finalités Meuse et Triangle.....	5
Article 1.1.07 - Arbitrage.....	5
Article 1.1.08 - Intendance et directeur de jeu.....	5
Article 1.1.09 - Sélection des joueurs pour les finales de Ligue ou nationales.....	6
Article 1.1.10 - Joueur isolé d'un Comité Territorial de Billard limitrophe.....	6
CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BILLARD AMÉRICAIN	7
Article 1.2.01 - Catégories.....	7
Article 1.2.02 - Points de circuit.....	7
Article 1.2.03 - Classement du circuit.....	8
Article 1.2.04 - Formule sportive.....	8
Article 1.2.05 - Participants et rang d'arrivée.....	8
Article 1.2.06 - Sélection des joueurs pour les finales de Ligue.....	8
CHAPITRE 3 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BLACKBALL	9
Article 1.3.01 - Catégories.....	9
Article 1.3.02 - Points de circuit.....	9
Article 1.3.03 - Classement du circuit.....	10
Article 1.3.04 - Formule sportive.....	10
Article 1.3.05 - Participants et rang d'arrivée.....	11
Article 1.3.06 - Sélection des joueurs pour les finales de Ligue.....	11
CHAPITRE 4 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CARAMBOLE	12
Article 1.4.01 - Catégories.....	12
Article 1.4.02 - Points de circuit.....	12
Article 1.4.03 - Classement du circuit.....	13
Article 1.4.04 - Phases constitutives.....	13
Article 1.4.05 - Phases par poules.....	13
Article 1.4.06 - Phases par élimination directe.....	14
Article 1.4.07 - Formule sportive selon les billards et le nombre d'inscrits.....	14
Article 1.4.08 - Distances.....	15
Article 1.4.09 - Participants et rang d'arrivée.....	15
Article 1.4.10 - Regroupement des championnats au 3-Bandes.....	15
TITRE II - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DE CLUBS	16
Article 2.0.01 - Dispositions communes à toutes les disciplines.....	16
Article 2.0.02 - Dispositions spécifiques au billard américain.....	16
Article 2.0.03 - Dispositions spécifiques au blackball.....	16
Article 2.0.04 - Dispositions spécifiques au carambole.....	16
TITRE III - CHAMPION MEUSE ET TRIANGLE	17
Article 3.0.01 - Définition.....	17
Article 3.0.02 - Critères de décernement.....	18
Article 3.0.03 - Trophée.....	18
Article 3.0.04 - Diplôme.....	18
TITRE IV - COUPE MEUSE ET TRIANGLE 3-BANDES.....	19

INTRODUCTION

Le présent règlement, intitulé « Code sportif du Comité Meuse et Triangle de Billard » (CMTBillard), regroupe toutes les dispositions sportives régissant tous les championnats organisés et/ou supervisés par le CMTBillard.

Il s'appuie sur [le code sportif de chaque discipline de la Fédération Française de Billard](#) (FFBillard) et sur [les règlements sportifs de la Ligue Grand Est de Billard](#) (LGEBillard). En cas de dérogation à un de leurs articles, le présent règlement en fait mention et prévaut sur ceux-ci.

Le présent document est optimisé pour faciliter la recherche :

- La table des matières est dynamique.
- Un lien hypertexte est créé sur chaque article mentionné dans un autre article et sur chaque document téléchargeable sur un site internet.
- Chaque numéro d'article se décompose en trois séquences :
 - 1^{er} chiffre : titre
 - 2^{ème} chiffre : chapitre
 - 3^{ème} chiffre : numéro d'ordre.

D'une saison sportive à l'autre, les articles modifiés apparaissent en surbrillance jaune.

TITRE I - CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PAR CIRCUITS

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES DISCIPLINES

Article 1.1.01 - Généralités

1. Définition

Chaque saison sportive, le CMTBillard organise et gère un championnat individuel ouvert aux licenciés du CMTBillard.

Un championnat se caractérise par son mode de jeu ou sa spécialité puis sa catégorie, selon les modalités décrites aux articles [1.2.01](#), [1.3.01](#) et [1.4.01](#).

2. Composition et finalité

Un circuit est composé d'un à six tournois Meuse et Triangle.

Il peut être qualificatif pour la finale ou le barrage Meuse et Triangle du championnat pour lequel il est ouvert, dans la limite d'un nombre de places fixé à l'[article 1.1.06](#) du présent règlement.

3. Catégories concernées, nombre de tournois, dates et lieux

Pour chaque championnat, le CMTBillard détermine en début de saison si un circuit est ouvert. Il fixe le nombre de tournois, l'organisation d'une finale ou d'un barrage, leurs dates à son calendrier.

Article 1.1.02 - Inscription

L'inscription doit être effectuée obligatoirement sur le [site internet du CMTBillard](#), la date limite d'inscription est fixée sur ledit site. Il est pris en compte pour tous les tournois du circuit.

Si un joueur ne s'est pas inscrit en début de saison, il le peut à un tournoi jusqu'au jeudi à 18 heures précédant de deux semaines le début de ce tournoi en envoyant une inscription par courriel au responsable de championnat.

Article 1.1.03 - Publication des convocations et des classements

Le responsable du championnat publie les convocations, avec [la mise à jour des classements](#), sur le [site internet du CMTBillard](#) six jours avant la date de la compétition.

En cas de changement de lieu et/ou d'horaire, outre le site internet, le CMTBillard prévient les clubs et les joueurs concernés par courriel et les clubs s'assurent que leurs joueurs sont informés.

Article 1.1.04 - Classement dans un tournoi

Le classement général du tournoi est établi selon les critères suivants :

- phase la plus élevée atteinte ;
- rang de classement dans cette phase.

Article 1.1.05 - Forfait et abandon

1. Forfait

Le délai minimal de déclaration de forfait est fixé à sept jours avant le début de la compétition. Le joueur doit prévenir le club organisateur et le responsable de championnat.

Si le délai de déclaration est respecté et si la raison du forfait est de jouer une autre compétition de la même discipline, le CMTBillard octroie au joueur, à sa demande, une compensation en points de circuits égale au dernier classé d'un tournoi.

En cas de délai de déclaration non respecté et en l'absence de motif médical, le joueur est suspendu pour le tournoi suivant du même championnat. En cas de faits répétés, il est exclu du championnat concerné pour la saison.

2. Abandon

Si l'abandon survient avant la fin de la phase précédente, le joueur est remplacé à son rang d'arrivée dans le tournoi par le meilleur joueur non qualifié de cette phase. Dans le cas contraire, le joueur n'est pas remplacé.

3. Incidence

En cas de délai de déclaration du forfait non respecté, la convocation étant publiée, le joueur reste inscrit au tournoi. En conséquence, le joueur perd tous ses matchs et enregistre zéro point de circuit, ses adversaires gagnent et obtiennent uniquement les points de match correspondant.

Article 1.1.06 - Finalités Meuse et Triangle

Les places en finale Meuse et Triangle du championnat sont attribuées dans l'ordre du classement final après le dernier tournoi et se jouent sur les distances normales.

DISCIPLINE	NOMBRE D'INSCRITS	FINALE MEUSE ET TRIANGLE
CARAMBOLE	≥ 11	OUI - Poule unique de 4
	≥ 6 et < 11	OUI - Poule unique de 3
	< 6	NON

Article 1.1.07 - Arbitrage

Les matchs des circuits sont arbitrés :

- par inter-arbitrage, situation où l'arbitrage est assuré par un adversaire hormis celui du match en cours (joueur exempt ou éliminé, désigné par tirage au sort en cas de désaccord) ;
- par auto-arbitrage, si l'ensemble des joueurs concernés donnent leur accord, situation où l'arbitrage est assuré par l'adversaire du match en cours.

Des arbitres sont désignés pour les matchs des finales Meuse et Triangle.

Article 1.1.08 - Intendance et directeur de jeu

1. Intendance

L'organisateur est responsable de l'intendance durant toute la compétition.

Le cas échéant, l'organisateur doit proposer aux joueurs un choix d'hôtels et de restaurants et, dans la mesure du possible, prévoir une restauration rapide et de proximité facilitant le déroulement du jeu en non-stop.

2. Directeur de jeu

Les épreuves se déroulant dans une même salle sont contrôlées par un directeur de jeu désigné par l'organisateur. Le rôle du directeur de jeu est défini dans [les codes sportifs respectifs de la FFBillard](#).

Article 1.1.09 - Sélection des joueurs pour les finales de Ligue ou nationales

Le CMTBillard désigne le vainqueur et les suivants au classement du championnat Meuse et Triangle. En cas d'absence de championnat Meuse et Triangle, il sélectionne le ou les joueurs selon des critères objectifs (par exemple : classement dans un autre championnat, dernière moyenne annuelle de classification connue, moyenne annuelle de la saison en cours).

Dans tous les cas, il gère les inscriptions pour la compétition directement supérieure.

Article 1.1.10 - Joueur isolé d'un Comité Territorial de Billard limitrophe

Par dérogation aux articles [1.1.01](#) et [1.1.06](#), un licencié d'un Comité Territorial de Billard (CTB) limitrophe au CMTBillard dont le CTB n'organise pas le championnat concerné peut participer au dudit championnat au CMTBillard. Le licencié en fait la demande au président du CMTBillard avec accord de son club et CTB d'appartenance.

CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BILLARD AMÉRICAIN

Article 1.2.01 - Catégories

MODE DE JEU	CATÉGORIE	DISTANCE			
		Normale	Réduite 1	Réduite 2	Réduite 3
JEU DE LA 8	MIXTES	5	4	3	
	FÉMININES	5	4	3	
	ESPOIRS (U23)	4	3		
	JUNIORS (U17)	4	3		
JEU DE LA 9	MIXTES	6	5	4	3
	FÉMININES	6	5	4	3
	ESPOIRS (U23)	5	4	3	
	JUNIORS (U17)	4	3		
JEU DE LA 10	MIXTES	5	4	3	
	FÉMININES	5	4	3	
JEU DU 14-1 CONTINU	MIXTES	60	45	30	
	FÉMININES	(40 reprises)	(30 reprises)	(20 reprises)	

Article 1.2.02 - Points de circuit

Chaque tournoi est attributif de points de circuit qui dépendent du rang obtenu dans le tournoi.

RANG	POINTS
1	506
2	475
3	445
4	416
5	388
6	361
7	335
8	310

RANG	POINTS
9	286
10	263
11	241
12	220
13	200
14	181
15	163
16	146

RANG	POINTS
17	130
18	115
19	101
20	88
21	76
22	65
23	55
24	46

RANG	POINTS
25	38
26	31
27	25
28	20
29	16
30	13
31	11
32	10

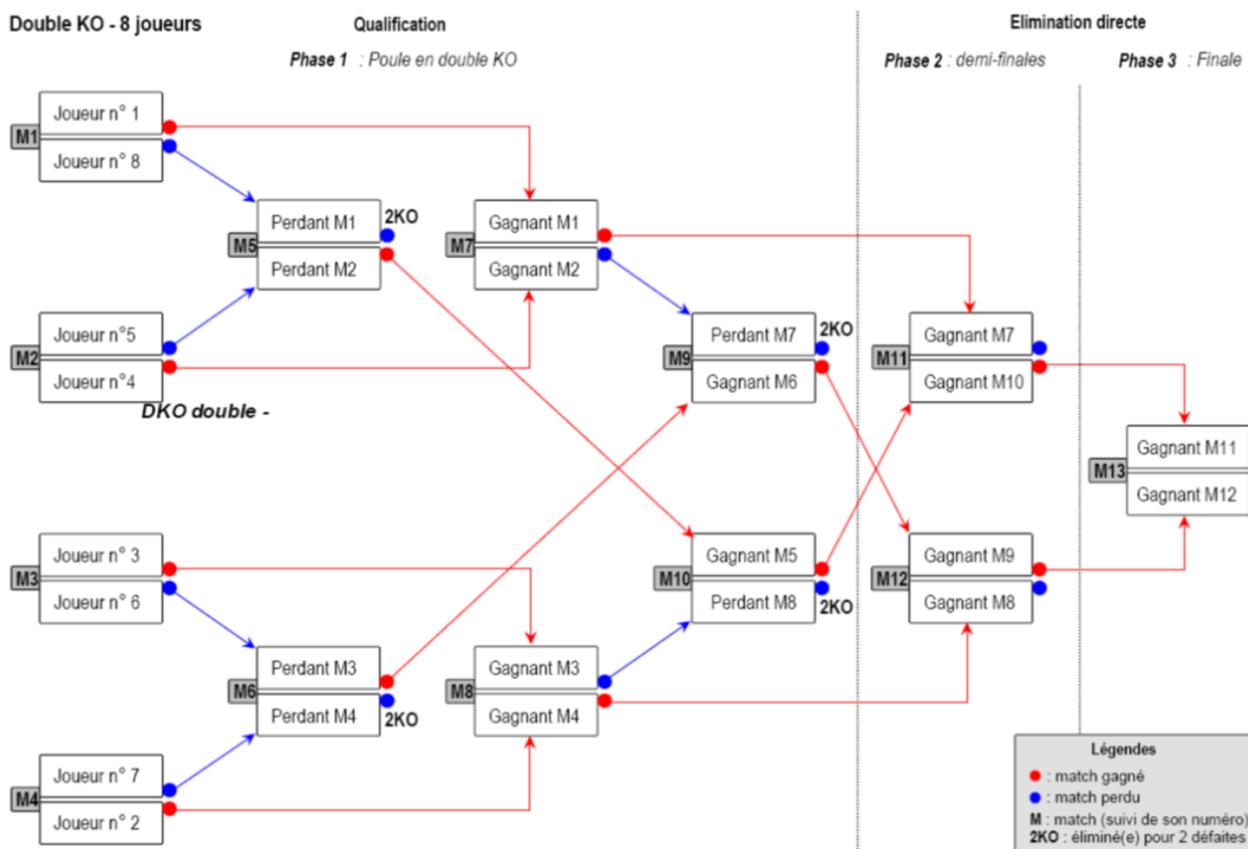
Article 1.2.03 - Classement du circuit

Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

1. Nombre total de points de circuit.
2. Meilleure place obtenue dans un circuit, puis seconde meilleure place, et ainsi de suite.
- 3a. Si égalité au jeu de la 14-1 continu :
 - i) Moyenne générale, calculée avec deux décimales ;
 - ii) Résultat des matchs directs.
- 3b. Si égalité aux jeux de la 8, 9 ou 10 :
 - i) Résultat des matchs directs ;
 - ii) Goal-average des matchs directs (différence entre le total des sets gagnés et perdus).

Article 1.2.04 - Formule sportive

En fonction du nombre d'inscrits et de billards, le CMTBillard adapte une formule sportive en s'appuyant sur le double KO (exemple ci-dessous), du double KO double ou les poules.



Article 1.2.05 - Participants et rang d'arrivée

Les joueurs participant aux tournois et le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules sont déterminés intégralement par un tirage au sort.

Article 1.2.06 - Sélection des joueurs pour les finales de Ligue

Par dérogation à l'article 1.1.09, un classement général sur les quatre modes de jeu est effectué pour déterminer les joueurs qualifiés.

Ledit classement général est établi par le nombre total de points de circuit dans les quatre modes de jeu.

CHAPITRE 3 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BLACKBALL

Article 1.3.01 - Catégories

MODE DE JEU	CATÉGORIE	DISTANCE			
		Normale	Réduite 1	Réduite 2	Réduite 3
BLACKBALL	VÉTÉRANS	6	5	4	3
	FÉMININES	5	4	3	
	MIXTE	6	5	4	3
	ESPOIRS (U23)	5	4	3	3
	JUNIORS (U18)	4	3		
	BENJAMINS (U15)	4	3		

Article 1.3.02 - Points de circuit

Chaque tournoi est attributif de points de circuit qui dépendent du rang obtenu dans le tournoi.

RANG	POINTS
1	1 138
2	1 091
3	1 045
4	1 000
5	956
6	913
7	871
8	830

RANG	POINTS
9	790
10	751
11	713
12	676
13	640
14	605
15	571
16	538

RANG	POINTS
17	506
18	475
19	445
20	416
21	388
22	361
23	335
24	310

RANG	POINTS
25	286
26	263
27	241
28	220
29	200
30	181
31	163
32	146

RANG	POINTS
33	130
34	115
35	101
36	88
37	76
38	65
39	55
40	46

RANG	POINTS
41	38
42	31
43	25
44	20
45	16
46	13
47	11
48	10

Article 1.3.03 - Classement du circuit

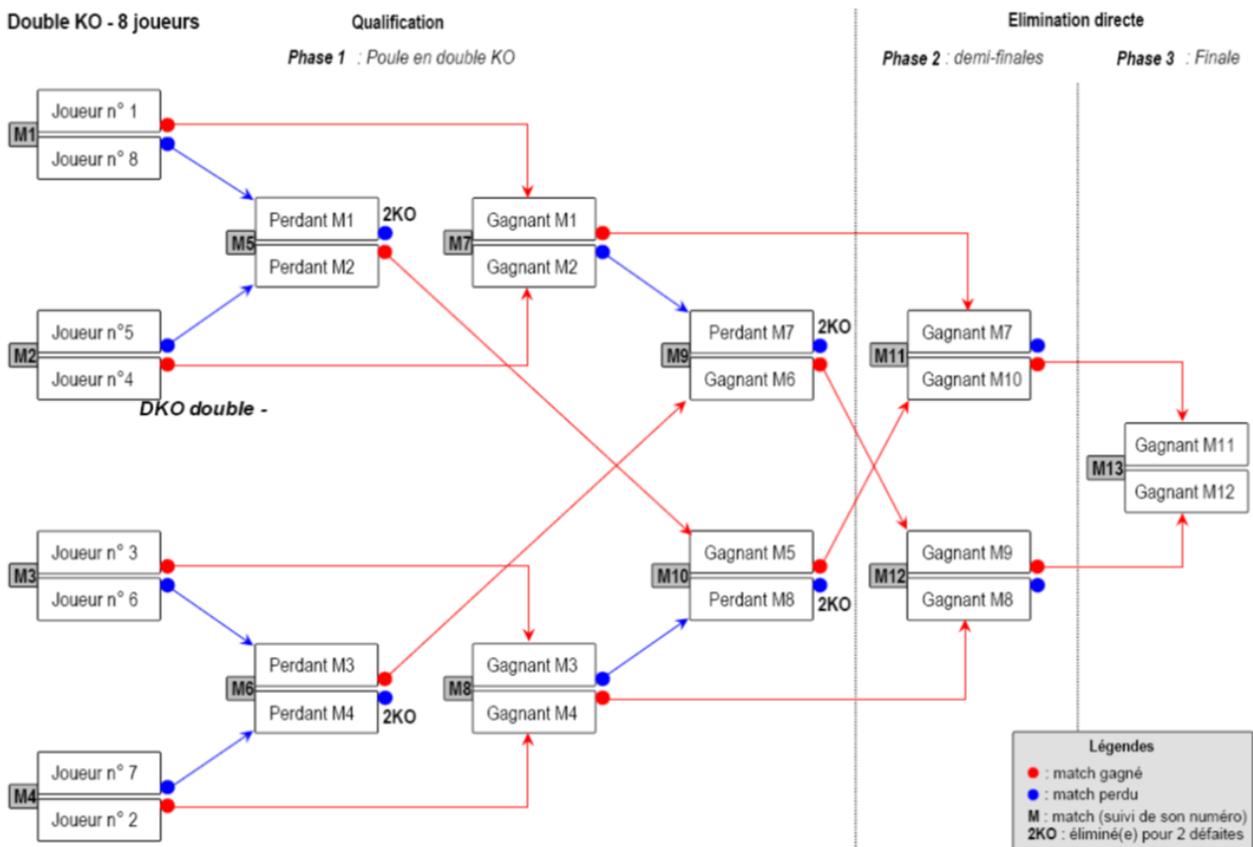
Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

1. Nombre total de points de circuit ;
2. *Point average* général (différence entre les sets gagnés et perdus par un joueur sur tous les matchs joués) ;
3. Nombre total de points de matchs : trois par match gagné, un par match perdu ;
4. Si égalité entre deux joueurs ou plus, *Point average* particulier (meilleure différence entre sets gagnés et sets perdus sur les matchs joués entre les joueurs à égalité).

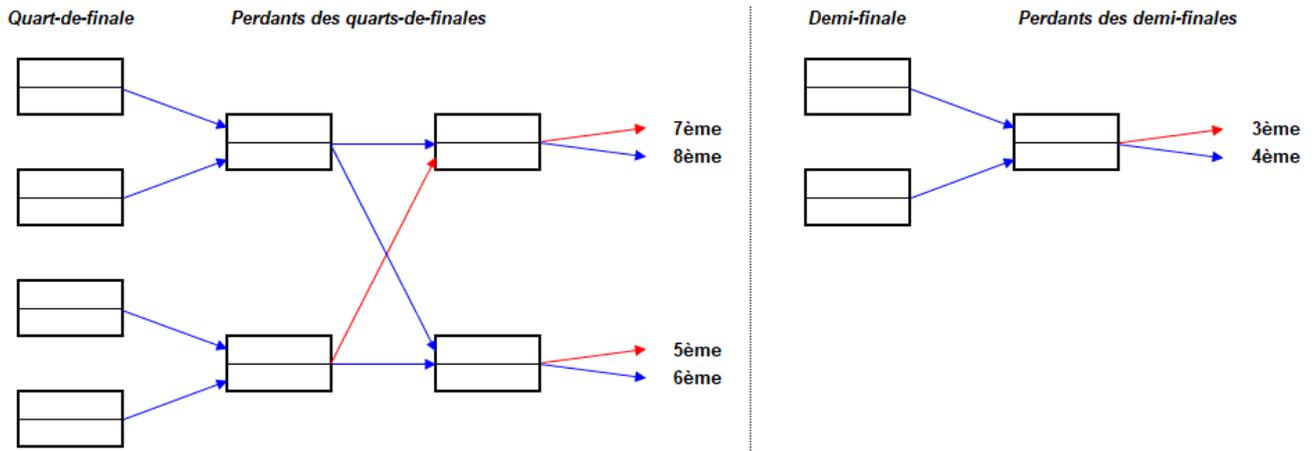
Si le circuit est composé de plus de quatre tournois et si un joueur participe à tous les tournois, le total de ses points de circuit, qui détermine son classement final, est diminué du nombre de points de circuit du tournoi dans lequel il en a obtenu le moins.

Article 1.3.04 - Formule sportive

En fonction du nombre d'inscrits et de billards, le CMTBillard adapte une formule sportive en s'appuyant sur le double KO (exemple ci-dessous), du double KO double ou les poules, en créant plusieurs groupes.



Matchs pour classer les perdants des quarts-de-finale et demi-finale.



Article 1.3.05 - Participants et rang d'arrivée

Les joueurs participant aux tournois et le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules sont déterminés intégralement par un tirage au sort.

Article 1.3.06 - Sélection des joueurs pour les finales de Ligue

Par dérogation à l'[article 1.1.09](#), le nombre de joueurs sélectionnés par le classement final du circuit est déterminé par la LGEBillard.

En cas de plusieurs groupes, le nombre de joueurs sélectionnés par le classement final du circuit est la moitié du nombre de places dédiées au CMTBillard par la LGEBillard, arrondi à l'entier supérieur. Les autres places dédiées sont attribuées à l'issue d'un tour supplémentaire appelé « barrage ». Le nombre de joueurs disputant ce tour est le nombre de places dédiées au CMTBillard par la LGEBillard, arrondi à l'entier inférieur, multiplié par deux.

Les joueurs concernés sont pris dans l'ordre du classement final du circuit, en retirant les joueurs déjà sélectionnés. La formule sportive est identique à l'[article 1.3.04](#).

CHAPITRE 4 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CARAMBOLE

Article 1.4.01 - Catégories

SPÉCIALITÉ	CATÉGORIE	DISTANCE	Limitation de reprises (ou sets gagnants)		MOYENNE 2,80 m
			Normale	Réduite	
PARTIE LIBRE	NATIONALE 3	200		30	$\geq 6,00$ et $< 12,50$
	RÉGIONALE 1	150		30	$\geq 4,00$ et $< 6,00$
	RÉGIONALE 2	100		30	$\geq 2,30$ et $< 4,00$
	RÉGIONALE 3	70	40	30	$\geq 1,20$ et $< 2,30$
	RÉGIONALE 4	50	40	30	$\geq 0,00$ et $< 1,20$
CADRE 42/2	NATIONALE 3	120		30	$\geq 3,50$ et $< 6,25$
	RÉGIONALE 1 ⁽¹⁾	80	25		$\geq 0,00$ et $< 3,50$
1-BANDE	NATIONALE 3	80		30	$\geq 1,75$ et $< 2,58$
	RÉGIONALE 1	60		30	$\geq 1,00$ et $< 1,75$
	RÉGIONALE 2	40	40	30	$\geq 0,00$ et $< 1,00$
3-BANDES	NATIONALE 3	25	60	50	$\geq 0,360$ et $< 0,523$
	RÉGIONALE 1	20	60	50	$\geq 0,250$ et $< 0,360$
	RÉGIONALE 2	15	60	50	$\geq 0,00$ et $< 0,250$
5-QUILLES	NATIONALE 1	60	3	2	
	RÉGIONALE 1	60	2		
	JUNIORS	50	2		
9-QUILLES	NATIONALE 1	300			

- ⁽¹⁾ Championnat ouvert aux joueurs à partir de 2,50 de moyenne.
Afin de permettre d'accéder au championnat, un tournoi de qualification est organisé avant le premier tournoi du circuit. Les modalités sportives du présent chapitre s'appliquent dans la mesure où un joueur fera obligatoirement au moins trois matchs.

Article 1.4.02 - Points de circuit

Chaque tournoi est attributif de points de circuit qui dépendent du rang obtenu dans le tournoi.

Rang	de 2 à 5 participants
1	120
2	81
3	57
4	39
5	24

Rang	6 participants
1	120
2	81
3 et 4	57
5	39
6	24

Rang	de 7 à 8 participants
1	120
2	81
2 ^e de poule	57
3 ^e de poule	39
4 ^e de poule	24

Rang	de 9 et 12 participants
1	120
2	81
3 et 4	57
2 ^e de poule	39
3 ^e de poule	24
4 ^e de poule	14

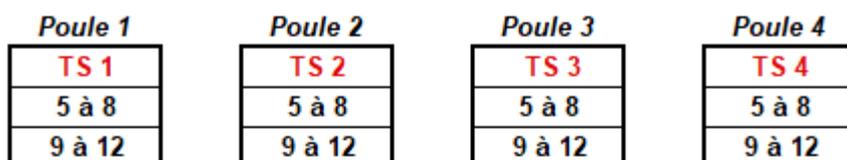
Rang	Pour un championnat regroupé
1	120
2	81
3 et 4	57
2 ^e de poule principale	39
3 ^e de poule principale	24
2 ^e de poule de qualification	12
3 ^e de poule de qualification	8
4 ^e de poule de qualification	6

Article 1.4.03 - Classement du circuit

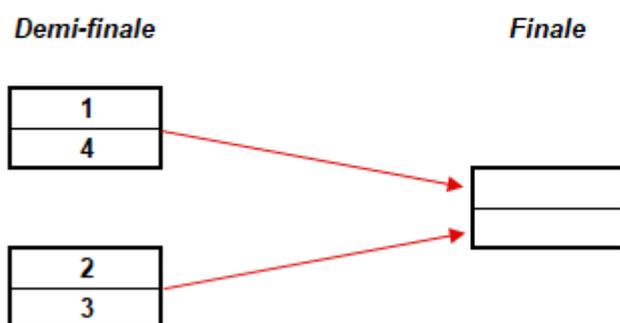
Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

1. Nombre total de points de circuit ;
2. Moyenne générale sur le circuit ;
3. Meilleure série.

Article 1.4.04 - Phases constitutives



Les quatre premiers sont reclassés de 1 à 4 pour le tableau final.



Un tournoi est constitué des phases suivantes, jouées dans l'ordre :

- une phase disputée par poules ;
- une phase finale, disputée en une ou deux phases par élimination directe (finale ou demi-finales puis finale), ou une phase par poule.

Article 1.4.05 - Phases par poules

1. Nombre et taille des poules

Une phase est constituée de quatre poules de trois joueurs.

L'ordre de priorité des poules est le nombre de poules à trois joueurs, puis à deux joueurs (s'il y a deux poules de deux joueurs, elles sont regroupées en une poule de quatre joueurs).

2. Répartition des joueurs entre les poules

Soit p le nombre de poules de la phase.

Les p joueurs les mieux classés dans l'ordre du rang d'arrivée sont dits « têtes de séries » et placés chacun dans une poule différente.

Les p joueurs suivants sont dits « premier chapeau » et affectés par tirage au sort à la seconde place de chacune des poules.

Les places restant disponibles sont dites « deuxième chapeau » et attribuées par tirage au sort aux derniers joueurs.

Le tirage au sort doit avoir lieu à l'heure de la convocation.

3. Tours de jeu

Les tours de jeu dans chaque poule sont établis selon les dispositions de l'[article 6.2.09 du code sportif fédéral](#).

Chaque poule de la phase joue successivement un match, en commençant par la poule dont la tête de série est la moins bien classée, puis dans l'ordre des têtes de séries.

Si le nombre de poules est un multiple du nombre de billards, les poules ne changent pas de billard ; sinon, les matchs sont joués en non-stop au fil des billards disponibles.

4. Joueurs qualifiés

Le classement général de chaque phase est établi selon les dispositions de l'[article 6.2.10 ou 6.2.11 du code sportif](#) de la FFBillard selon le mode de jeu.

Les joueurs sont qualifiés pour la phase suivante dans l'ordre de ce classement, en fonction des places disponibles.

Article 1.4.06 - Phases par élimination directe

Ces phases sont disputées selon les modalités décrites à la [section 3 du chapitre 2 du titre 6 du code sportif de la FFBillard](#).

Le rang d'arrivée pris en compte en application de l'[article 6.2.17 ou 6.2.18 du code sportif de la FFBillard](#) selon le mode de jeu et le classement final de la phase principale. Pour la phase principale en deux poules, les demi-finales opposent le premier d'une poule au deuxième de l'autre poule.

Article 1.4.07 - Formule sportive selon les billards et le nombre d'inscrits

2 inscrits	Poule unique à 2 (1b : 2, 2)	<i>(xb : y, s) : nombre de billards, de matchs et de séances</i>	8 inscrits	2 poules à 4 finale - (2b : 13, 7)
3	Poule unique à 3 (1b : 3, 3)		9	2 poules à 4 demi-finales, finale (3b : 15, 6)
4	Poule unique à 4 (1b : 6, 6) (2b : 6, 3)		10	3 poules à 3 demi-finales et finale (2b : 12, 7) (3b : 12, 5)
5	Poule unique à 5 (2b : 10, 5)		11	2 poules à 3 et 1 à 4 demi-finales et finale (3b : 15, 6)
6	2 poules à 3 demi-finales, finale (2b : 9, 5)		12	3 poules à 3 et 1 à 2 demi-finales et finale (3b : 14, 6)
7	1 poule à 3 et à 4 demi-finales, finale (2b : 12, 7)			4 poules à 3 demi-finales et finale (3b : 15, 6)
	1 poule à 3 et à 4 demi-finales, finale (3b : 12, 5)			

Article 1.4.08 - Distances

- Phase par poule suivie d'une phase par élimination directe : distance réduite de la catégorie.
- Autres matches : distance normale.

Article 1.4.09 - Participants et rang d'arrivée

Les joueurs participant aux tournois et le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules sont déterminés selon l'ordre de priorité suivant :

1. Pour le premier tournoi de la saison, le champion Meuse et Triangle de la catégorie pour la saison précédente.
Pour les tournois suivants : rang de classement au circuit de tournois de la saison en cours ;
2. Catégorie ;
3. Moyenne de dernière classification ;
4. Tirage au sort.

Les joueurs retenus après la clôture des inscriptions sont insérés dans cette liste selon le critère 4 du présent article.

Article 1.4.10 - Regroupement des championnats au 3-Bandes

Par dérogation à l'[article 1.1.01](#), pour le 3-Bandes, les championnats de la catégorie Nationale 3, Régionales 1 et 2 sont regroupés dans un seul circuit.

Par dérogation aux articles [1.4.01](#), [1.4.04](#) et [1.4.08](#), un tournoi est constitué des phases suivantes, jouées dans l'ordre :

- une phase de qualification disputée par poules en 20 points limités en 50 reprises ;
- une phase principale disputée par poules en 25 points limité en 50 reprises ;
- une phase finale, disputée en deux phases par élimination directe (demi-finales puis finale) en 25 points limités en 60 reprises.

Par dérogation à l'[article 1.4.07](#), le CMTBillard adapte une formule sportive en fonction du nombre d'inscrits. Dans la mesure du possible, le début des matchs de la phase de qualification est 9 heures, phase réservée aux catégories Régionales 1 et 2 ; le début des matchs de la phase principale est à 13 h 30. Le déroulé du tournoi est précisé sur la convocation.

Par dérogation à l'[article 1.4.03](#), un classement par championnat est établi selon les critères ci-dessus.

TITRE II - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DE CLUBS

Article 2.0.01 - Dispositions communes à toutes les disciplines

Jusqu'au 30 septembre, l'inscription doit être effectuée obligatoirement à partir du document envoyé par le CMTBillard aux clubs.

Si des places restent disponibles après la clôture des inscriptions, de nouvelles équipes peuvent s'inscrire en envoyant un courriel au responsable de championnat.

Le responsable du championnat publie les calendriers, avec [la mise à jour des classements](#), sur le [site internet du CMTBillard](#) six jours avant la date de la compétition.

Les modalités de sélection des équipes pour les finales de Ligue sont identiques à l'[article 1.1.09](#).

Article 2.0.02 - Dispositions spécifiques au billard américain

1. Scotch Doubles Cup

La formule de jeu est le jeu de la 9 intégralement en « scottish », la distance est la même que l'article [1.2.01](#).

L'équipe est composée de deux joueurs licenciés dans le même club. Chaque joueur joue un coup ; s'il conserve la main, elle passe à son co-équipier. Excepté après la casse, si toutes les conditions sont réunies.

S'il la perd, elle passe au joueur de l'équipe adverse qui n'a pas joué le dernier coup de son équipe.

Les vainqueurs gagnent les droits d'entrée pour la Scotch doubles cup. Si les vainqueurs ne peuvent participer à cette finale, les droits seront donnés à l'équipe suivante dans le classement.

2. Championnat par équipes de club

Chaque équipe porte le nom du club et de sa ville. Si plusieurs équipes d'un même club sont engagées, elles seront différenciées par des numéros.

L'équipe joue à trois joueurs, un au jeu de la 8, un au jeu de la 9 et un au jeu de la 10, la distance est la même que l'article [1.2.01](#).

Une équipe est constituée d'au moins trois joueurs.

Si une équipe est constituée de trois joueurs, ils doivent être licenciés du club représenté.

Une équipe peut inclure un joueur d'un autre club, à condition que ce club n'inscrive pas d'équipe.

3. Classement

Le classement est établi selon les critères suivants :

1. Nombre total de points de circuit.
2. Résultat des matchs directs.
3. Goal-average des matchs directs (différence entre le total des sets gagnés et perdus).

Article 2.0.03 - Dispositions spécifiques au blackball

La division concernée est la « DN3 » définie dans le règlement sportif de la FFBillard au [Blackball](#).

Article 2.0.04 - Dispositions spécifiques au carambole

Les divisions concernées sont définies dans le règlement sportif de la LGEBillard au Carambole.

TITRE III - CHAMPION MEUSE ET TRIANGLE

Article 3.0.01 - Définition

Lors de chaque saison sportive, le CMTBillard décerne les titres de champion Meuse et Triangle pour les championnats ci-dessous :

INDIVIDUEL

Jeu de la 8	Mixtes
Jeu de la 8	Féminines
Jeu de la 8	Espoirs (U23)
Jeu de la 8	Juniors (U17)
Jeu de la 9	Mixtes
Jeu de la 9	Féminines
Jeu de la 9	Espoirs (U23)
Jeu de la 9	Juniors (U17)
Jeu de la 10	Mixtes
Jeu de la 10	Féminines
Jeu du 14-1 continu	Mixtes
Jeu du 14-1 continu	Féminines
Blackball	Mixte
Blackball	Féminines
Blackball	Vétérans
Blackball	Juniors
Blackball	Cadets
Blackball	Benjamins
Partie Libre	Nationale 1
Partie Libre	Nationale 3
Partie Libre	Régionale 1
Partie Libre	Régionale 2
Partie Libre	Régionale 3
Partie Libre	Régionale 4
Cadre 47/2	Nationale 1
Cadre 47/2	Nationale 2
Cadre 42/2	Nationale 3
Cadre 42/2	Régionale 1
1-Bande	Nationale 1
1-Bande	Nationale 3
1-Bande	Régionale 1
1-Bande	Régionale 2

3-Bandes	Nationale 1
3-Bandes	Nationale 2
3-Bandes	Nationale 3
3-Bandes	Régionale 1
3-Bandes	Régionale 2
3-Bandes	Coupe Meuse et Triangle
5-Quilles	Nationale 1
5-Quilles	Régionale 1
5-Quilles	Juniors
9-Quilles	Nationale 1

PAR ÉQUIPES

Billard américain	Mixtes
Billard américain	Scotch Doubles
Blackball	Division Nationale 3
Partie Libre	Vétéran
Jeux de Séries	Division 3
Jeux de Séries	Division 4
Jeux de Séries	Division 5
Multi	Division 1 Grand Est
Multi	Division 2 Grand Est
Multi	Division 3 Grand Est
Multi	Division 4 Grand Est
3-Bandes	Division 3
3-Bandes	Division 4
3-Bandes	Division 5
3-Bandes	Division 1 Grand Est
3-Bandes	Division 2 Grand Est
3-Bandes	Division 3 Grand Est
3-Bandes	Vétéran

Article 3.0.02 - Critères de décernement

Est déclaré champion Meuse et Triangle :

- le vainqueur de la finale Meuse et Triangle ; en l'absence de finale, le premier au classement à l'issue du dernier tournoi du championnat ;
- s'il y a un championnat de Ligue, le mieux classé en finale de Ligue ; en l'absence de finale, le mieux classé au classement à l'issue du dernier tour du championnat.

En individuel, le champion Meuse et Triangle est obligatoirement licencié au CMTBillard.

Si un titre ne correspond pas aux critères du précédent paragraphe, le titre n'est pas attribué.

Article 3.0.03 - Trophée

Pour un championnat individuel, le club organisateur remet un trophée au champion Meuse et Triangle selon le premier tiret de l'[article 3.2.02](#).

Le trophée a les caractéristiques affichées suivantes : Champion Meuse et Triangle, saison, discipline ou spécialité, catégorie et éventuellement le nom du champion.

Article 3.0.04 - Diplôme

Lors de l'assemblée générale annuelle, le CMTBillard remet un diplôme à chaque champion Meuse et Triangle en individuel où figurent, à l'identique, les caractéristiques affichées sur le trophée et obligatoirement le nom du champion.

Pour les équipes, sont inscrits les noms des joueurs ayant disputé au moins un match dans cette équipe.

TITRE IV - COUPE MEUSE ET TRIANGLE 3-BANDES

1. Définition

Lors de chaque saison sportive, le CMTBillard organise la Coupe Meuse et Triangle 3-Bandes, épreuve qualificative pour la Coupe Lorraine 3-Bandes et le Challenge de l'Est défini dans le règlement sportif de la LGEBillard au Carambole.

2. Déroulement sportif

Le club organisateur choisit le système sportif en accord avec le CMTBillard, assure l'intendance et assume la direction de jeu.

Le lieu est défini par un calendrier perpétuel entre cinq clubs :

- Bar-le-Duc : 2025-2026 ;
- Commercy : 2024-2025 ;
- Ligny-en-Barrois : 2022-2023 ;
- Saint-Dizier : 2023-2024 ;
- Saint-Mihiel : 2026-2027.

3. Trophée

Le vainqueur de la Coupe Meuse et Triangle 3-Bandes remporte un trophée avec les caractéristiques suivantes : les noms des vainqueurs ayant remporté le trophée et aussi le nom des vainqueurs ayant remporté les trophées précédents. Il s'assure de la mise à jour des caractéristiques affichées suivante : le nom du vainqueur, saison.

Le trophée devient la propriété du joueur ayant remporté trois fois le trophée. Un nouveau trophée est mis en jeu à l'édition suivante.

Le présent code sportif du Comité Meuse et Triangle de Billard se substituent aux précédents codes sportifs.

Il a été adopté par le comité directeur, le 23 janvier 2023.